

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 25 JUIN 2020

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	10
- Nombre de votants :	09
- Convocation du Comité de Gestion le :	25.06.2020
- Convocation distribuée le :	18.06.2020
- Affichage du compte-rendu le :	16.07.2020

PRESENTS :

MME POYDENOT Monika, M. LAURENT Pascal, M. RIFF Matthieu, Mme SCHINDLER
Brigitte, Membres du Conseil Municipal
M. KOMAROFF-KOURLOFF, Adjoint au Maire de Dommartemont
MME BURTIN Charlotte, MME BALTHAZARD Marie, MME GARCIA VELERDAS Sonia, MME
PARENT Séverine, Représentantes des parents d'élèves
Avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME DESCHASEAUX, MME LAURENT,
Directeurs des écoles
Fonctionnaires présents : Mme DEMETZ, M. CHAOUAT, MME LANZONI, MME MERDACI

EXCUSÉS :

M. CARDINAL Denis, Représentant de l'Inspection de l'Education Nationale
MME WINTER Anne, Directrice Ecole Galilée
M. SAPIRSTEIN, Membre du Conseil Municipal
Mme SAAD-SAOUD Soraya, Représentante des sociétaires école maternelle Galilée

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Délibération portant sur la constitution d'un groupement de commande relatif au marché assurances
- Délibération portant sur une demande exceptionnelle de subvention pour un projet éducatif et culturel à l'école d'application du centre

ECHANGES ET POINTS DIVERS

- Etat prévisionnel des effectifs des élèves par école à la rentrée de septembre 2020
- Bilan du partenariat de la convention passée avec la main à la pâte et perspective de reconduction

M. Michel BREUILLE préside la réunion et ouvre la séance à 17h30.

Il remercie la présence de chacun et propose un tour de table.

Il présente également, les excusés à cette réunion.

Approbation du procès verbal du 3 mars 2020, avis favorable.

1) Délibération portant sur la constitution d'un groupement de commande relatif au marché assurances

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique et l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que des groupements de commandes entre plusieurs entités publiques peuvent être constitués.

Les groupements de commandes visent tout à la fois à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence et à mutualiser les procédures de marchés. Conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, tout groupement fait l'objet d'une convention constitutive, qui en définit les modalités de fonctionnement, en désignant notamment un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect du droit positif, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Considérant que les actuels contrats d'assurance passés par les Villes d'Essey-lès-Nancy, Saint Max, Laxou, Ludres, Fléville-devant-Nancy, Malzéville, Pulnoy, de leurs CCAS, de la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy, du syndicat intercommunal Frimousse et du SIVU Saint Michel Jericho arrivent à échéance le 31 décembre 2020, il convient d'envisager la passation d'un nouveau marché de prestations de services, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement 3 fois soit 4 ans maximum, à compter du 1er janvier 2021.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de prestations d'assurances, des entités publiques précitées comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions ;

La commune d'Essey-lès-Nancy assurerait à ce titre les fonctions de coordonnateur de ce groupement, conformément aux dispositions de la convention constitutive.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des Ecoles :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe,
- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de prestations d'assurances,
- d'accepter que la Commune d'Essey-lès-Nancy soit désignée comme coordonnateur,
- d'adhérer aux lots 1 et 3 conformément à l'article 8 de la convention constitutive,
- d'accepter la participation financière des communes aux frais de la consultation conformément à l'article 3 de la convention du groupement de commandes,
- d'autoriser le pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes à notifier et signer toutes les pièces du marché,
- d'autoriser Monsieur le Président du comité de gestion de la caisse des écoles ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du marché.

Les crédits seront prévus aux budgets 2021 et suivants.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

M. RIFF fait une remarque sur cette délibération : les annexes ne sont pas jointes.

Mme POYDENOT Monika présente la subvention.

2) Délibération portant sur une demande exceptionnelle de subvention pour un projet éducatif et culturel à l'école d'application du centre

EXPOSE DES MOTIFS

L'année 2019, cinquième centenaire de la mort de Léonard de Vinci en France, a été l'occasion de développer un projet innovant, éducatif et culturel, au sein de

l'école d'application du Centre. Un danseur professionnel du Ballet de Lorraine vient en effet faire travailler les élèves de la classe de madame Perrollaz et éveille les enfants à son art.

La DRAC aurait dû soutenir financièrement ce projet mais a finalement fait défaut. Après en avoir échangé en Comité de gestion du 6 février 2020, la commune a accepté d'octroyer une subvention exceptionnelle couvrant les frais de l'intervention. Cette subvention sera versée à l'école sur l'exercice 2020.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Ecole d'application du Centre.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Caisse des Ecoles.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

M. RIFF souhaiterait un retour du projet.

Mme MONTUELLE explique que Mme PERROLLAZ a interrompu son projet suite au confinement, seules 7 séances ont été réalisées sur les 20 du départ. Mme PERROLLAZ restant en CP l'année prochaine, les 13h restantes seront reportées avec les futurs élèves de CP. Les séances seront en alternance : une semaine danse avec le professeur et une semaine avec l'enseignante. La reprise aura lieu le 19 septembre 2020 et le spectacle aura lieu le 9 avril 2021. Le thème va changer et aura pour intitulé « l'oeuvre bleu » de l'artiste Klein. La classe se rendra à l'opéra et aura droit à une visite gratuite du centre chorégraphique.

Pour l'instant pas de bilan possible.

Mme MONTUELLE précise qu'une subvention exceptionnelle a été demandée à la mairie car la DRAC a refusé tardivement de financer le projet.

Mme BALTHAZARD demande une explication sur ce refus. Mme MONTUELLE souligne qu'elle n'a pas eu de motif de refus, elle a juste reçu un courrier.

Elle pense que cela serait dû à des projets prioritaires, elle n'a pas plus d'explication.

Mme LANZONI présente le tableau ci-dessous :

3) État prévisionnel des effectifs des élèves par école à la rentrée de septembre 2020 (au 25 juin 2020)

École Delaunay	École Galilée	École Prévert
74	75	116

École du centre	École de Mouzimpré
215	220

Mme BALTHAZARD demande s'il y aurait une fermeture de classe. Il lui est répondu que non.

4) Bilan du partenariat de la convention passée avec la main à la pâte et perspective de reconduction

Mme POYDENOT souhaite faire le bilan du parcours scientifique avec le centre pilote « la main à la pâte ». La convention est à terme et elle souhaiterait savoir s'il est envisageable de la reconduire ou non. Elle précise que la participation de la commune est d'un montant de 714 euros pour 2 classes.

Mme MONTUELLE et Mme PICARD MORLOT exposent les bilans des enseignants qui y sont allés. (documents en pièces jointes)

Le bilan est donc plus que positif pour les enseignants et pour les élèves.

Mme LAURENT précise que la maison de la science prête beaucoup de matériel.

Il est donc décidé de renouveler le partenariat.

Il semblerait que pour l'année scolaire à venir les séances seraient à destination du cycle 1,maternelle et plus précisément les 2 classes de GS de l'école Prévert.

5) Points divers

- 1 déconfinement des écoles

M. RIFF souhaiterait avoir un retour du déconfinement progressif concernant les écoles :

- le taux de retour des élèves depuis le 22 juin
- un retour sur l'école à la maison
- la gestion de la municipalité durant cette crise scolaire et périscolaire.

M. Michel BREUILLE remercie toutes les directrices d'écoles et tout le personnel du pôle jeunesse pour leur dévouement durant cette crise sanitaire.

Il remercie les directrices d'écoles de leur disponibilité pour échanger, communiquer et décider ensemble. M BREUILLE s'excuse de les avoir sollicitées lors de week-end, de jour férié.

Concernant la restauration scolaire, M BREUILLE a pris la décision de ne pas reprendre au 22 juin et s'en explique : il aurait été possible de solliciter le collège et le CREPS pour accueillir une partie des enfants. Cependant avec les contraintes du protocole sanitaire cela aurait été compliqué : déplacement limité des enfants, nombre d'animateurs pour l'encadrement, respect des distanciations à table, non brassage des enfants, etc. La responsabilité en revient au maire. Avec des protocoles illisibles qui se contredisent, il a pris ses responsabilités et des animateurs et agents d'entretien sont venus renforcer les équipes, sans coût supplémentaire pour les familles.

Il y a eu 3 étapes pour la rentrée :

Le 12 Mai 2020 : reprise des GS, CP, CM2

Le 25 mai 2020 : reprise des CM1 et MS

Le 2 juin : reprise des CE1 et CE2

Le 4 juin : reprise des PS

Le 22 juin 2020 : reprise obligatoire de l'école

Mme MONTUELLE (directrice de l'école du centre) prend la parole :

- le mardi 12 mai rentrée des CP et CM2 et des enfants de personnel prioritaires, soit 55 élèves,
- lundi 25 mai rentrée des CM1 avec 87 élèves,
- le lundi 2 juin rentrée des CE1 et CE2 et demande de parents jusqu'au 11 juin soit 170 élèves.

A compter du 22 juin, l'école est obligatoire, tous les enfants ont repris le chemin de l'école, il y a peu d'enfants absents (environ 26). Ces enfants ne sont pas forcément décrocheur, le travail scolaire est fait à la maison.

Mme PICARD MORLOT (directrice de l'école de Mouzimpré) enchaîne et précise que

dans son école, elle a accueilli : 26 élèves le 12 mai, 37 le 28 mai, 82 le 2 juin et 92 élèves par jour le 8 juin, avec une alternance mise en place à partir du 2 juin. A ce jour, 184 élèves présents sur 219.

Mme DESCHASEAUX explique qu'il y a eu beaucoup de réticence des parents à remettre leur enfant à l'école : le 12 mai 6 élèves accueillis, le 25 mai 15, le 2 juin 32 élèves, et un retour de 54 élèves le 22 juin sur 76. Il y a moins d'enfants dans la classe de petite section. Mme DESCHASEAUX précise qu'elle a écouté les excuses des parents qui ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école, elle les comprend.

La continuité pédagogique a été fluide avec les familles, le lien a été maintenu. Mme BURTIN (parent élu à l'école Delaunay) confirme: les devoirs ont été fait sans pression en respectant le rythme de l'enfant. Les liens gardés avec l'école ont été très positifs.

Mme PARENT (parent élu à l'école Prévert) confirme également, le lien a été maintenu avec l'école (visio), diversité des exercices à faire à la maison, photocopies pour les familles qui n'avaient pas d'imprimantes. Le retour à l'école a été aussi simplifié pour les familles : horaires et jours respectés pour les fratries. Elle remercie l'école.

Mme BALTHAZARD affirme également que tout s'est bien passé, le lien a été maintenu.

Elle s'interroge sur le fait que les parents d'élèves des différentes écoles n'ont pas été associés aux réunions de concertation, de mise en place du déconfinement dans les écoles. Elle a eu de nombreux mails de parents se posant des questions et n'a pas toujours eu les réponses adéquates.

La question d'associer les parents d'élèves a été abordée mais dans l'urgence de mettre tout en place, de s'adapter aux changements de protocole, cela n'a pas abouti.

Mme Laurent à son tour fait un point sur la reprise progressive de l'école : le respect du protocole sanitaire n'a pas permis d'accueillir tous les enfants : au début l'école a accueilli 17 enfants dont 10 du personnel soignant, au 9 juin ce sont 77 enfants accueillis par alternance. A la date du 22 juin, c'est 2 ou 3 élèves en moins par classe.

Mme Laurent explique que la vie sociale est importante pour les enfants, ils étaient tristes au début du déconfinement mais maintenant ils sont contents de se retrouver. Pour elle les enfants décrocheurs sont surtout ceux dont les parents ne parlent pas français, elle a mis en place un envoi par courrier des devoirs.

Mme PICARD MORLOT explique que certains parents ont peur du virus et n'ont donc pas remis leur enfant à l'école et ce, bien avant le début du confinement. Le lien est parfois rompu, ce sont des enfants en difficultés.

Elle tient aussi à remercier la mairie pour le renfort d'animateurs et d'agents d'entretien.

Mme BALTHAZARD informe qu'elle a reçu des mails de parents s'inquiétant des dates des inscriptions aux dispositifs périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021. Habituellement le Pôle Jeunesse informe par un tract via le cahier de liaison de l'école. Mme LANZONI explique qu'avec le protocole sanitaire, il n'a pas été possible de distribuer des tracts aux familles. Toutefois les informations concernant ces inscriptions sont indiquées sur le site de la mairie, sur le portail famille et affichées devant chaque école.

Mme DESCHASEAUX propose de faire suivre le tract aux familles via le mail des familles.

- 2 Projet lecture

Mme POYDENOT présente à la demande de Mme DEVOUGE, adjointe aux sports et à la culture, le projet culturel suivant : « année 2021, année du livre et de la lecture » l'objectif étant de susciter l'envie et partager le plaisir de lire. A voir si les écoles souhaiteraient s'y investir.

La séance est levée à 19h00.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,


Le Président

